OCTOBRE 2026 ◆ N°20

TRAIT D'UNION

Le Magazine de l'Union Régionales des Médecins Libéraux Centre-Val de Loire



« Numérique en santé : des outils au service des parcours ! »

RECHERCHE EN SOINS PRIMAIRES P.8

PORTRAIT «LES IA EN SANTÉ» P.15

RÉFORME DES ÉLECTIONS URPS P.16

URML



Édito

Le numérique au service du parcours.

Une « obsession » pour l'URML : des outils numériques conçus pour être au service du médecin et au bénéfice du patient. C'est la ligne directrice que nous défendons en toute circonstance avec tous nos partenaires.

Plus un parcours de santé devient complexe, plus une exigence s'impose : faire circuler la bonne information, vers le bon professionnel, au bon moment. Dans la pratique : environ 70% des patients présentent des besoins relativement simples, 25% nécessitent une prise en charge plus structurée et 5% une coordination renforcée. Pour ces 30% de parcours non simples, nous disposons aujourd'hui d'outils complémentaires nationaux ou régionaux adaptés à chaque situation. C'est ce que nous avons choisi d'illustrer dans ce numéro à travers le parcours de Jeanne et Robert.

Les outils sont là. Le défi est désormais celui des usages : les inscrire naturellement dans nos pratiques quotidiennes et en faire un Trait d'Union entre tous les acteurs du parcours de santé.

Dr Pierre Bidaut,
président de l'URML Centre-Val de Loire

Dr Jean-Michel Lemettre,
président du GRADeS Centre-Val de Loire et élu URML

Union Régionale
des Médecins Libéraux
Centre-Val de Loire

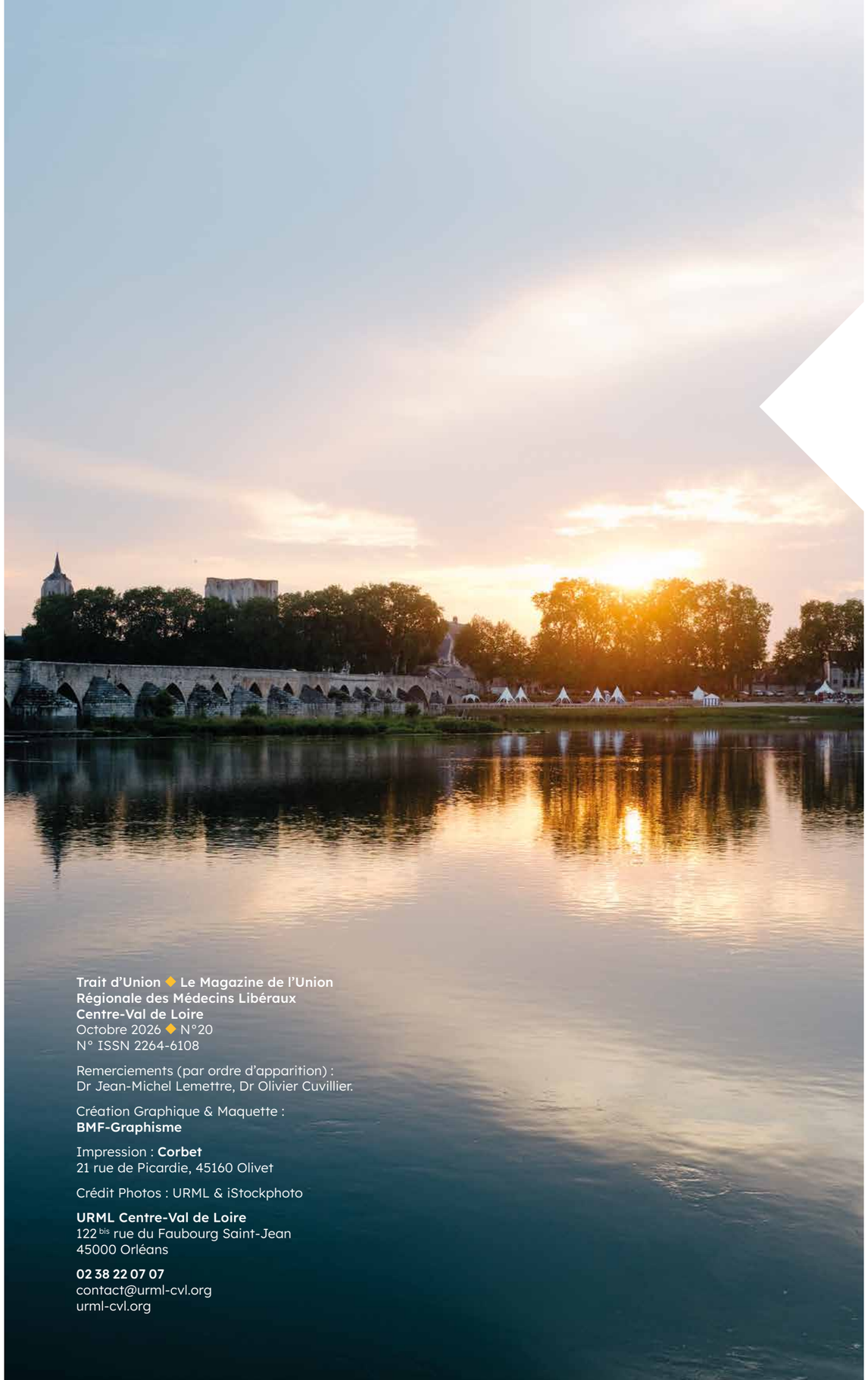

Trait d'Union ◆ Le Magazine de l'Union Régionale des Médecins Libéraux Centre-Val de Loire
Octobre 2026 ◆ N°20
N° ISSN 2264-6108

Remerciements (par ordre d'apparition) :
Dr Jean-Michel Lemettre, Dr Olivier Cuvillier.

Création Graphique & Maquette :
BMF-Graphisme

Impression : **Corbet**
21 rue de Picardie, 45160 Olivet

Crédit Photos : URML & iStockphoto

URML Centre-Val de Loire
122 bis rue du Faubourg Saint-Jean
45000 Orléans

02 38 22 07 07
contact@urml-cvl.org
urml-cvl.org

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

→ Recherche en soins primaires : un levier d'amélioration et de valorisation. 04

→ Maladies à Signalement Obligatoire (MSO) : la déclaration dans l'ère du numérique. 05

→ Votre agenda médecine libérale ! 06

DOSSIER
NUMÉRIQUE EN SANTÉ

→ Des outils au service du parcours de Jeanne et Robert. 08

→ Tous les outils au service du parcours patient. 12

→ Cybersécurité : quels réflexes pour protéger mon activité et mes patients ? 14

→ « Les IA en médecine », portrait du Dr Olivier Cuvillier. 15

FOCUS

→ Réforme de la représentativité syndicale : les élections URPS repoussées en 2027. 16

→ Services d'Accès aux Soins : la mobilisation des médecins porte ses fruits ! 18

→ Équipes de Soins Spécialisés : une expertise au service de chaque médecin ! 19

Recherche en soins primaires : un levier d'amélioration et de valorisation.

La recherche est essentielle pour nous aider à mieux comprendre les évolutions de l'exercice médical et les problématiques qui impactent nos territoires. Un réseau régional se constitue pour faire émerger une recherche ancrée dans les réalités du terrain et les besoins des patients. Et si vous y participiez ?

LA CRÉATION D'UN RÉSEAU RÉGIONAL

À l'automne 2026, la région Centre-Val de Loire verra le lancement d'un réseau de recherche en soins primaires, réunissant les principaux acteurs de la région autour d'une ambition commune : **soutenir et développer une activité de recherche ancrée dans les réalités du terrain**.

Ce réseau s'appuie sur deux collèges complémentaires. Un **collège ambulatoire** rassemblant la Fédération des URPS, les URPS, des CPTS, des MSP…. et un **collège hospitalo-universitaire** regroupant 100 % des facultés et instituts de formation des professions de santé de la région, et les Directions à la Recherche Clinique et à l'Innovation des CHU de Tours et d'Orléans. Sa structuration, engagée dès 2025 et poursuivie en 2026, ainsi que le recrutement d'un coordinateur, doivent permettre de rassembler et de fédérer durablement ces acteurs pour faire émerger des projets de recherche fondés sur des méthodologies rigoureuses et nourris par les données et les besoins du terrain. En réunissant les expertises, ce réseau entend ainsi **contribuer au développement d'une recherche en soins primaires au plus près des réalités régionales** et des besoins des patients et des professionnels.

Automne 2026

lancement d'un réseau régional de recherche en soins primaires

Champs de recherche

accès aux soins, offre de soins, exercice médical, télémédecine, exercice coordonné, santé mentale, désert médical…

LA RECHERCHE : UN AXE STRATÉGIQUE DE L'URML

Depuis plusieurs années, l'URML développe une activité de recherche. Accès aux soins, télémédecine, exercice coordonné, santé mentale… nos champs de recherche sont nombreux. Actuellement, l'URML travaille sur :

- **Service d'Accès aux Soins** : en quoi un numéro dédié (116 117) et l'éducation du patient favorisent-ils l'efficacité du dispositif sur l'accès aux soins ?
- **Désert médical** : comment caractériser avec précisions la fragilité d'un territoire en termes d'accès aux soins ? Comment qualifier un désert médical et avec quels critères ?
- **Numérique en santé** : quelles utilisations des outils Ségur (DMP, Mon Espace Santé, MSSanté…) en fonction des profils de soignants ?
- **Équipes de Soins Spécialisés** : quelles évaluations des actions des ESS, notamment au regard de la télé-expertise (nombre de consultations inutiles évitées, pertinence des avis rendus…) ?
- **Accès aux soins de spécialités** (hors médecine générale) : mise à jour annuelle des données
- **Thèses de médecine** : accompagnement de projets (Groupes Qualité, services sanitaires, santé mentale…)

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

Nos travaux vous intéressent ? Vous souhaitez partager des données pour enrichir un projet ? Vous avez des problématiques de recherche sur lesquelles vous aimeriez travailler ? En tant que médecin ou en tant que structure (MSP, CPTS…), vous pouvez vous investir dans la recherche en soins primaires et ainsi apporter votre expertise et votre regard terrain ! Pour cela, écrivez-nous :

contact@urml-cvl.org

Pour en savoir plus sur la recherche, rendez-vous sur :

urml-cvl.org

Maladies à Signalement Obligatoire (MSO) : la déclaration à l'ère du numérique.

Depuis le 22 avril 2026, la déclaration des maladies à signalement obligatoire (MSO) franchit une nouvelle étape avec le lancement d'une phase pilote de dématérialisation. L'objectif : simplifier, fluidifier et raccourcir les délais de transmission.

MSO

remplace le terme MDO (Maladies à Déclaration Obligatoire)

38

Maladies à Signalement Obligatoire recensées

PSIG

le Portail de Signalement : signalement.social-sante.gouv.fr

Le signalement des maladies à déclaration obligatoire constitue un maillon essentiel de la surveillance sanitaire en France. Il permet aux Agences régionales de santé (ARS), en lien avec Santé publique France, d'identifier rapidement les situations à risque, de déclencher les investigations nécessaires et de mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées. Pour certaines pathologies, la rapidité de la déclaration est déterminante afin de limiter la diffusion de la maladie.

Afin de moderniser ce dispositif, le ministère chargé de la Santé engage une première phase de dématérialisation des déclarations. Désormais, les médecins pourront effectuer leurs signalements directement via le **Portail de signalement des événements sanitaires indésirables (PSIG)**, accessible grâce à leur eCPS. Cette évolution vise à fluidifier les échanges entre les professionnels de santé et les ARS, tout en réduisant les délais de transmission des informations.

Une première phase pilote concerne cinq maladies à signalement obligatoire : **la dengue, le chikungunya, le virus Zika, le virus West Nile et la rougeole**. Les praticiens devront sélectionner la pathologie concernée dans le portail puis compléter le nouveau formulaire Cerfa comportant les données nominatives nécessaires au suivi sanitaire. Le point focal régional de l'ARS demeure l'interlocuteur privilégié des professionnels pour les accompagner dans leurs démarches.

UN DISPOSITIF APPELÉ À S'ÉTENDRE

Au total, la réglementation recense **38 maladies à signalement obligatoire** : 33 nécessitent une intervention urgente, 4 font l'objet d'une surveillance particulière et le Covid-19 bénéficie d'un dispositif spécifique avec une transmission automatisée des données biologiques.

La dématérialisation ne s'arrêtera pas à cette première phase. À terme, les comptes rendus de biologie médicale seront transmis automatiquement vers le système d'information **LABOé-SI**.

Pour les médecins libéraux, cette évolution simplifie les démarches administratives et permet une transmission plus rapide des données, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité de la veille sanitaire et la réactivité face aux risques épidémiques.

L'URML reste attentive aux évolutions de la veille sanitaire et s'engage à vous tenir informés des changements susceptibles d'impacter vos pratiques. En lien avec l'ARS, nous poursuivons notre collaboration pour vous accompagner et faciliter l'accès à une information claire, utile et actualisée.

Pour en savoir plus sur les signalements, rendez-vous sur :

urml-cvl.org

Votre agenda médecine libérale.

◆ Évènement



1ÈRE JOURNÉE DE LA MÉDECINE LIBÉRALE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Samedi 21 novembre au château de Jallanges (37)

L'URML vous invite à la 1ère journée dédiée à l'installation et à la pratique de la médecine libérale en région. Au programme : des rendez-vous privés, des conférences, des ateliers et un village partenaires pour échanger, s'informer et être accompagné dans vos projets !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
urml-cvl.org

◆ Webinaires



LES « CLUB VISIO »

Toute l'année

Les « Club Visio », ce sont les webinaires organisés par la Fédération des URPS et l'URML Centre-Val de Loire. 1 sujet, 1 expert, 1 heure de Visio. Retrouvez sur notre site tous les webinaires ouverts aux médecins libéraux.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
urml-cvl.org

◆ Formation



PRATICIEN AGRÉÉ MAÎTRE DE STAGE DES UNIVERSITÉS (PAMSU)

Toute l'année (médecine générale) / Début 2028 (autres spécialités)

Toute l'année, des formations à la maîtrise de stage, nécessaire pour accueillir et encadrer des étudiants, internes ou externes sont proposées aux médecins libéraux de la région. La prochaine session organisée par l'URML pour les médecins spécialistes (hors médecine générale) aura lieu début 2028.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
urml-cvl.org

Tous vos rendez-vous médecine libérale à retrouver sur :
urml-cvl.org

OMNIPrat
Outil d'aide à la cotation

AIDE À LA COTATION

OMNIPRAT : l'outil d'aide à la pratique en médecine Général

→ Aide à la cotation
→ Fiches détaillées des actes courants
→ Création d'affiches pour ma salle d'attente

Simple
Un outil ergonomique et interactif qui s'intègre facilement dans ma pratique.

Fiable
Mise à jour régulière de la nomenclature par l'Assurance Maladie*.

Rapide
30 secondes pour trouver la cotation exacte et ses cumuls.

URML UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE
UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Pays de la Loire

*validée par la CNAM

Pour en savoir plus sur votre outil de cotation, rendez-vous sur :
omniprat.org

Numérique en santé : des outils au service des parcours !

Comment les services numériques déployés en région Centre-Val de Loire facilitent la coordination entre professionnels, sécurisent les échanges et améliorent le parcours des patients ? Réponses autour du cas clinique de Jeanne et Robert.

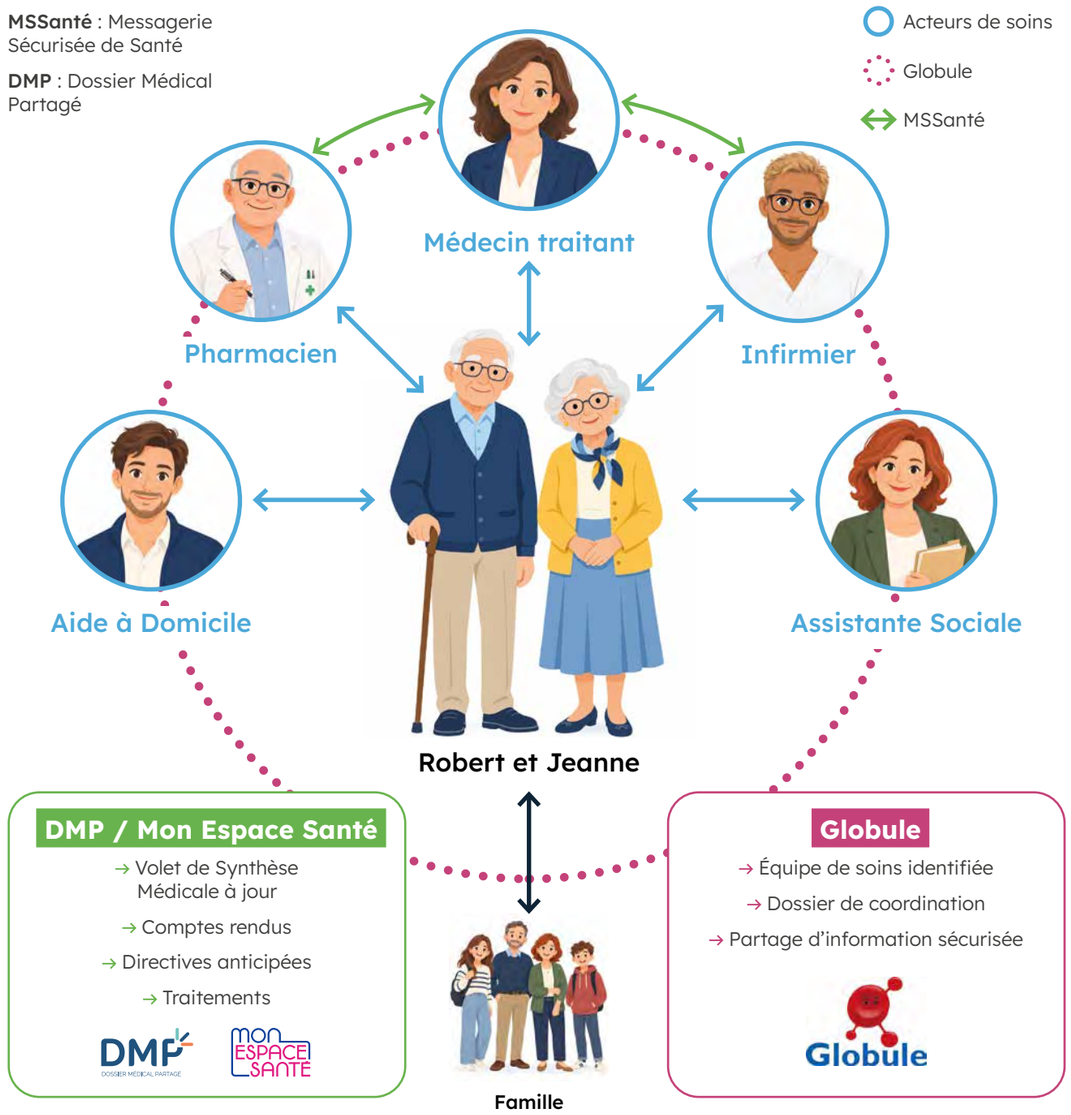

UN PATIENT, UNE ÉQUIPE, PLUSIEURS ACTEURS.

Robert, 89 ans souffre d'insuffisance cardiaque sur valvulopathie non-opérée avec un suivi cardiologique et un maintien à domicile. Jeanne, 82 ans, souffre d'une maladie d'Alzheimer évolutive avec des besoins médico-sociaux croissants. Autour d'eux, plusieurs acteurs pour leur prise en charge et plusieurs outils.

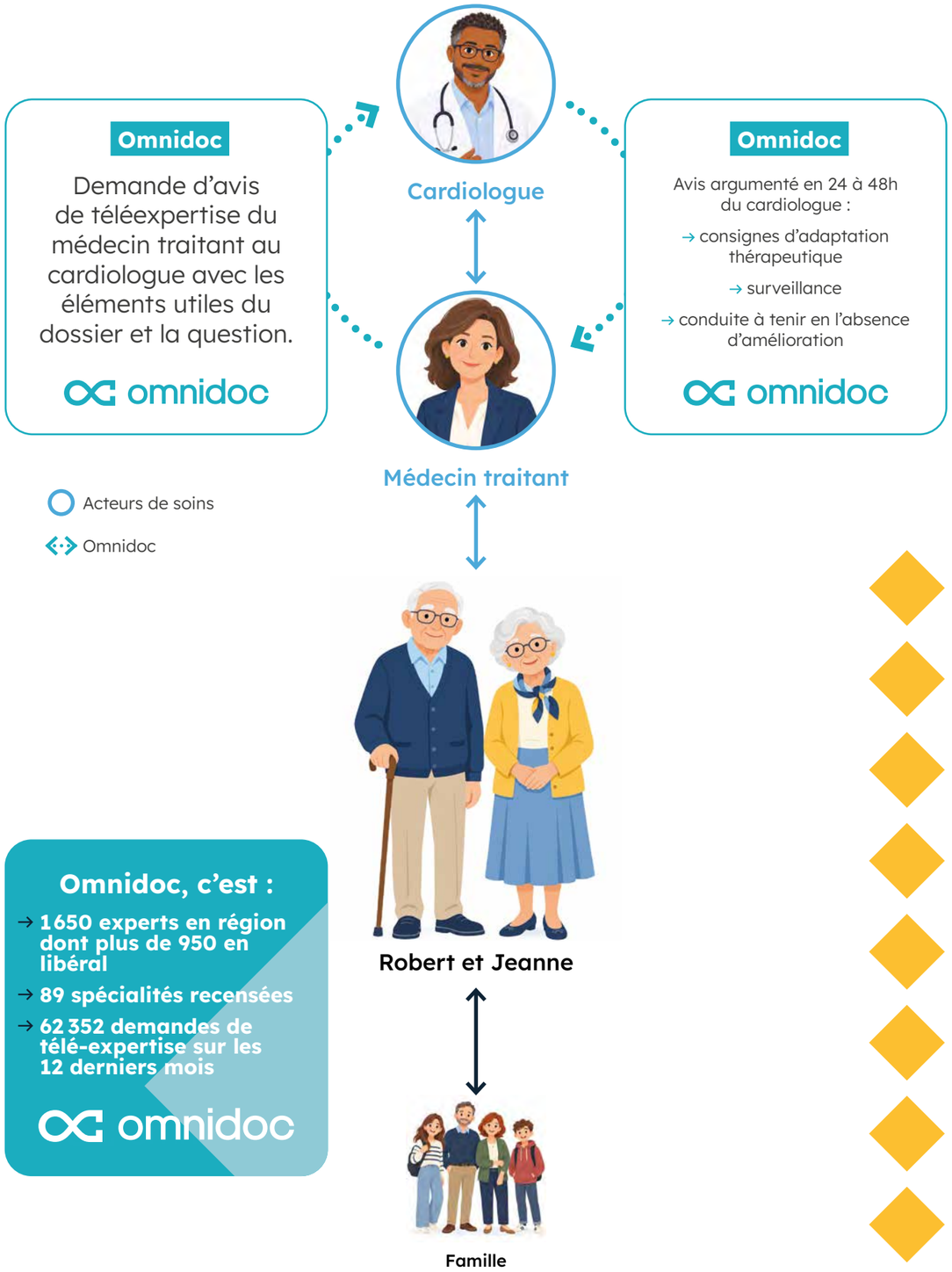

LA DÉCOMPENSATION CARDIAQUE.

Robert présente une aggravation de son insuffisance cardiaque. Le médecin traitant sollicite l'avis du cardiologue via une télé-expertise avec Omnidoc. Quand le numérique accélère la décision.

MSSanté / DMP

Notification et Résumé de Passage aux Urgences (RPU) transmis au médecin

MSSanté — DMP

Acteurs de soins

Globule

DMP / MSSanté / Mon Espace Santé

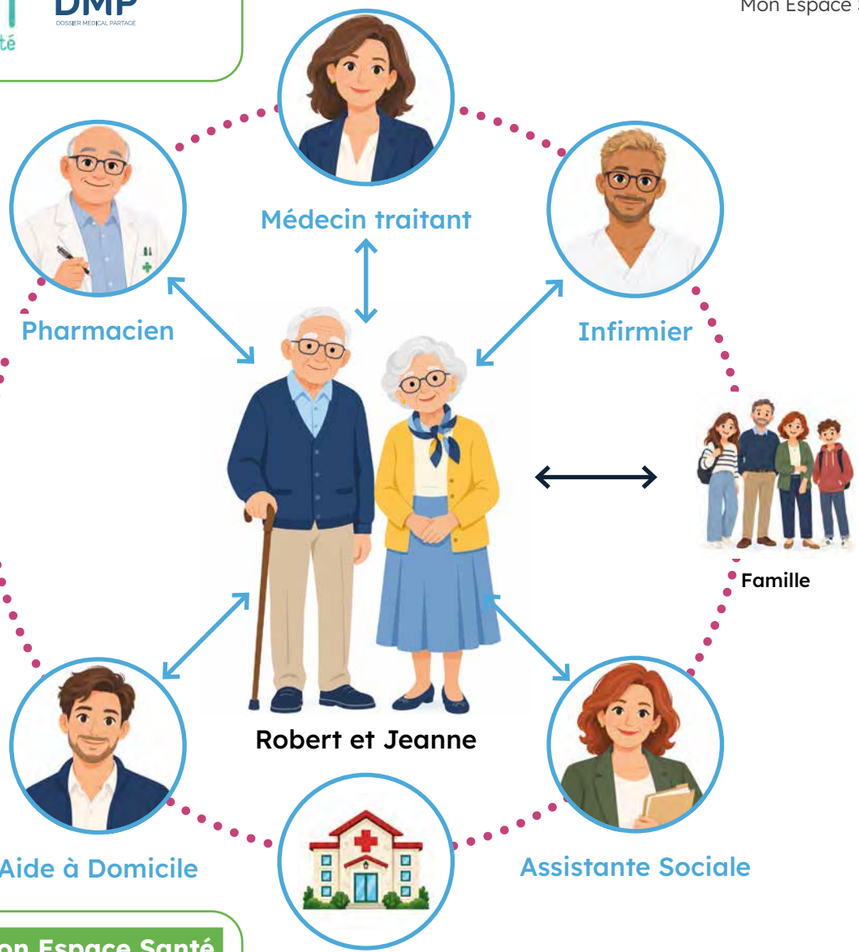

DMP / Mon Espace Santé

Consultation :

→ Volet de Synthèse Médicale (VSM)

→ Traitements

→ Directives anticipées

→ Comptes rendus (télé-expertise)

DMP — MON ESPACE SANTÉ

MSSanté : Messagerie Sécurisée de Santé

DMP : Dossier Médical Partagé

L'URGENCE.

L'état de santé de Robert se dégrade brutalement et nécessite une admission aux urgences. Sa fille ne peut intervenir au domicile de sa mère très dépendante que pendant quelques jours et une solution de relai s'impose.

Une notification d'admission aux urgences est envoyée automatiquement au médecin traitant (en cours de déploiement). L'ensemble des acteurs du parcours sont informés de l'hospitalisation aux urgences via Globule (en cours de déploiement).

Acteurs de soins

Globule

Itinéo

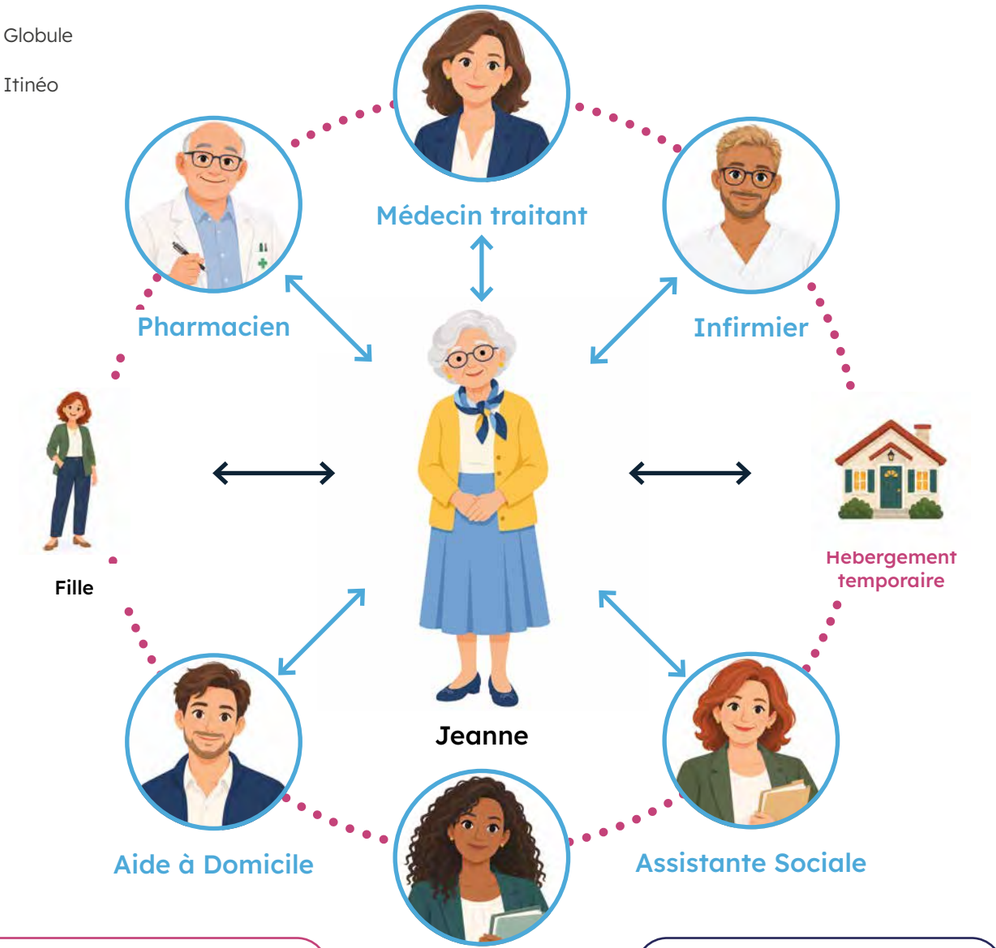

Globule

Coordination opérationnelle

Globule

DAC

Coordination de la situation complexe

Itineo

LE PARCOURS SE COMPLEXIFIE.

L'hospitalisation fragilise l'équilibre du couple. Le niveau de dépendance de Jeanne ne lui permet pas de rester seule à son domicile. Au mieux un hébergement temporaire doit être trouvé avec l'aide du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) pour anticiper le départ de sa fille. Le médecin traitant sollicite le DAC le jour de l'hospitalisation de Robert.

Tous les outils au service du parcours patient.

Les outils socles du Ségur :

Le Dossier Médical Partagé (DMP – géré par les professionnels de santé) : point d'entrée des professionnels de santé pour partager des informations et les consulter. « Carnet de santé numérique » du patient, il permet de disposer s'il est bien alimenté de la bonne information, au bon moment.

Le Volet de Synthèse Médicale (VSM) : élément clé du DMP et condensé de l'état de santé du patient (antécédents, traitements, allergies, constantes…). Il permet d'avoir une image synthétique du dossier médical du patient.

Mon Espace Santé (MES – géré par les usagers) : permet au patient de renseigner son profil médical en l'absence de VSM sur son DMP, et d'accéder à un ensemble de fonctionnalités (agenda, catalogue de services, messagerie citoyenne, carnet vaccination…).

MSSanté (MSS) : elle permet d'échanger de l'information de façon sécurisée entre professionnels de santé identifiés.

Les outils déployés en Centre-Val de Loire :

L'OUTIL E-PARCOURS ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ, DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL.

Itinéo : l'outil des structures d'aide à la coordination (DAC, CRT…) qui permet d'élaborer et de suivre les Plans Personnalisés de Coordination en Santé (PPCS) des patients aux parcours complexes.

Le Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) : document validé par le médecin traitant, il permet, lorsque cela est nécessaire, de formaliser un plan d'actions adapté aux besoins centré sur les aspects médico-sociaux et sociaux de la prise en charge du patient.

Globule : facile d'usage, Globule est l'outil de l'ambulatoire dans le programme e-parcours. Il permet de faciliter les parcours de soins, d'échanger de manière sécurisée des informations patients, d'évaluer et de suivre l'état de santé du patient grâce à des formulaires et d'éviter les ruptures de parcours.

L'OUTIL DE TÉLÉ-EXPERTISE POUR FACILITER L'ACCÈS AU 2ND RECOURS.

Omnidoc : service régional de télé-expertise, ouvert à tous les médecins libéraux pour solliciter des avis spécialisés, sécurisés, traçables permettant de pallier aux difficultés d'accès au second recours.

Pour en savoir plus sur ces outils, rendez-vous sur :

urml-cvl.org

NUMÉRIQUE EN SANTÉ : OÙ EN SONT LES MÉDECINS LIBÉRAUX ?



L'étude menée par l'URML en 2025 montre que les outils numériques sont désormais largement intégrés aux pratiques.

Si les médecins reconnaissent **des bénéfices en matière d'organisation des soins et de coopération entre professionnels**, des difficultés persistent : manque d'interopérabilité, formations inadaptées, contraintes organisationnelles et faible valorisation de certains usages.

Beaucoup continuent d'utiliser des moyens non-sécurisés, pour échanger sur le suivi des patients. Si 42 % souhaitent développer davantage leurs compétences numériques, ils estiment que plusieurs freins doivent encore être levés.

En conclusion : renforcer la formation, l'accompagnement et l'interopérabilité des solutions pour accélérer un virage numérique réellement au service des professionnels et des patients.

Pour consulter l'étude complète, rendez-vous sur :

urml-cvl.org

LE PARCOURS CLINIQUE DE TERRITOIRE : UNE EXPÉRIMENTATION UNIQUE EN FRANCE.



À l'initiative du GRADeS et de l'URML, ce projet vise à améliorer la prise en charge des patients notamment lors du passage dans les services d'urgence, lieu fréquent de rupture de parcours.

Il regroupe **2 établissements pilotes**, les CH d'Amboise (37) et de Gien (45) et comporte **3 volets** : la notification automatique du médecin traitant dès admission dans le service d'urgence, l'envoi systématique du compte-rendu de passage aux urgences et la consultation du DMP ciblée et assistée par les médecins urgentistes.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

urml-cvl.org



RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES RESSOURCES (ROR) : LA BASCULE NATIONALE EN OCTOBRE.

Le ROR est l'annuaire qui centralise les informations sur l'offre de santé et alimente un certain nombre de services numériques (Annuaire Santé.fr, plateforme SAS, ViaTrajectoire, LGC…).

Jusqu'ici régional, il bascule au niveau national ce mois-ci pour garantir des données plus cohérentes et de meilleure qualité. **Chaque professionnel de santé est invité à prendre quelques minutes pour vérifier, compléter si besoin et valider ses informations**.

Pour en savoir plus sur le ROR, rendez-vous sur :

esante.gouv.fr

c'est aussi ça l'actualité

Cybersécurité : quels réflexes pour protéger mon activité et mes patients ?

En raison de votre activité et de la sensibilité des données que vous manipulez, vous êtes exposés aux risques liés à la cybersécurité : rançongiciels, hameçonnage (phishing), fuites de données… Voici quelques bonnes pratiques pour protéger votre activité et vos patients !



- **Utilisez des mots de passe robustes et différents** pour chaque compte professionnel, en privilégiant un gestionnaire de mots de passe.
- **Activez la double authentification** dès qu'elle est disponible afin de renforcer la sécurité de vos accès.
- **Mettez à jour régulièrement** votre système d'exploitation, vos logiciels métiers et votre antivirus pour corriger les failles de sécurité.
- **Sauvegardez vos données** de manière automatique et régulière sur un support sécurisé afin de pouvoir les restaurer en cas d'incident.
- **Soyez vigilant face aux courriels, SMS et appels frauduleux** : ne cliquez pas sur un lien ou une pièce jointe dont l'origine vous semble douteuse.
- **Sécurisez les équipements du cabinet** (ordinateur, tablette, smartphone) avec un code d'accès, un chiffrement des données et un verrouillage automatique.
- **Limitez les accès aux informations médicales** aux seules personnes autorisées et veillez à protéger les postes de travail lorsque vous vous absentez.
- **Utilisez uniquement des outils numériques conformes** aux exigences applicables à la protection des données de santé.
- **Sensibilisez l'ensemble de votre équipe** aux risques informatiques et aux bons réflexes à adopter au quotidien.
- **Réagissez rapidement en cas d'incident** en isolant l'équipement concerné (en le déconnectant du réseau), en alertant votre prestataire informatique si besoin et en respectant les obligations de déclaration lorsqu'elles s'appliquent.

CYBERSÉCURITÉ : COMMENT RÉAGIR EN CAS D'INCIDENT ?

En partenariat avec le GRADeS Centre-Val de Loire et le GIP CyberRéponse, **l'URML a conçu une procédure simplifiée sous forme de fiche pour vous accompagner en cas d'incident**. Cette fiche est disponible en flashant le QR Code ci-dessous ou en version imprimée dans votre magazine.

Pour consulter la fiche cybersécurité, rendez-vous sur :

urml-cvl.org

« CYBERSENSI » : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION.

L'URML mène une campagne de sensibilisation à la cybersécurité en santé pour vous accompagner et faire face aux risques cyber, pour vous comme pour vos patients et pour vous conformer à la règlementation. Envoyée par mail, elle est composée de modules vidéo et d'un accès à une plateforme sécurisée « Sensiwave », développé par Conscio-Technologies, pour suivre sa progression, s'auto-évaluer, tester ses connaissances… **D'autres campagnes seront menées en 2027, à suivre…**



Portrait du Dr Olivier Cuvillier,

Médecin Généraliste à Tours (37) et directeur médical de Vidal.

« Les IA en médecine : comme pour tous nos outils, il faut évaluer la balance bénéfice-risque. »

Quels systèmes d'IA sont aujourd'hui accessibles aux médecins ?

On en distingue trois : l'aide à la productivité pour des tâches administratives, l'aide à la décision clinique et les IA grand public comme ChatGPT. Elles ont des maturités, des cadres et des niveaux de risques différents. La vraie distinction se fait entre les IA déterministes qui vont toujours donner la même réponse pour une même entrée et les IA probabilistes (ChatGPT) qui ont une forte capacité de compréhension et de synthèse mais dont les réponses vont varier. L'enjeu futur est dans l'hybridation, c'est-à-dire récupérer la puissance de l'un et le garde-fou de l'autre.

Quels sont les usages concrets ?

Ils sont hétérogènes mais progressent très vite. Au-delà de la dictée vocale et des scribes (Doctolib, Nabla, Tandem, Heidi…), on retrouve des IA d'aide à la prescription, d'aide au diagnostic, notamment en dermatologie pour le tri des lésions, des chatbots de préparation de consultation, et même d'aide à la codification et à la facturation.

Les opportunités sont donc nombreuses ?

Oui, la principale étant de rendre attractif la médecine libérale. Les IA vont nous permettre de récupérer du temps médical, d'alléger notre charge administrative qui pèse près de 20 % dans notre activité, et d'aider à la décision face à des patients de plus en plus complexes. Elles vont aussi nous aider pour le diagnostic précoce en repérant les signaux faibles, l'accès à l'information médicale, la veille scientifique ou la formation continue.

À contrario, ce qui vous préoccupe ?

Il y a un risque de perte de notre capacité de raisonnement clinique si l'on délègue tout, notamment pour les jeunes générations. Il y a un risque avec l'aisance rhétorique des modèles génératifs qui ne laisse pas deviner qu'il y a une erreur dans la réponse. D'où la nécessité de formation des médecins. Il y a un risque avec les biais dans les données d'entrainements. Et bien sûr toutes les questions liées à la responsabilité de la décision médicale, à la protection des données et à la relation de confiance avec son patient. Il faut être transparent et lui dire qu'on utilise une IA et pourquoi. Et inversement !

Quels conseils pour un médecin tenté par l'IA ?

Il faut tester avec la curiosité et le doute, le questionnement du débutant, en gardant un esprit critique et du bon sens. Il serait bête de se priver de ces outils pour les craintes légitimes que l'on peut avoir, mais il faudrait être fou pour leur faire totalement confiance. Ne pas hésiter à en parler avec ses pairs et à consulter des ressources en ligne (HAS, CNOM, YouTube, podcasts…). Et toujours garder de l'humain dans la boucle.

Réforme de la représentativité syndicale : les élections URPS repoussées en 2027.

Initialement prévues en 2026, les prochaines élections des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) sont reportées à l'automne 2027. La raison : la réforme en cours des règles de représentativité syndicale des professionnels de santé libéraux.

Retour en avril 2021. Les dernières élections URPS avaient lieu pour désigner les représentants de chaque profession de santé conventionnée au sein des unions régionales. Les prochaines, prévues initialement en 2026, ont été repoussées au **second semestre 2027**. Ce report est lié à la réforme en cours des règles de représentativité syndicale des professionnels de santé libéraux et **prolonge ainsi les mandats des élus actuels jusqu'au 31 octobre 2027**.

Jusqu'alors, les élections URPS remplissaient deux fonctions. Elles permettaient aux professionnels de santé libéraux d'élire leurs représentants au niveau régional et servaient à mesurer l'audience des organisations syndicales, notamment dans le cadre du dialogue conventionnel avec l'Assurance Maladie. Les élus de chaque union régionale étaient ainsi désignés pour une durée **de 5 ans** au scrutin de liste proportionnel.

Mais cela pourrait changer. À la demande du gouvernement, une proposition de loi a été déposée le 20 février 2026 au Sénat afin de rendre plus lisible la manière dont est mesurée la représentativité syndicale. Ce projet de réforme supprimerait les élections URPS telles qu'elles existent et instaurerait un **scrutin national** à partir duquel les sièges au sein des URPS seraient répartis entre organisations en fonction du résultat régional au scrutin national.

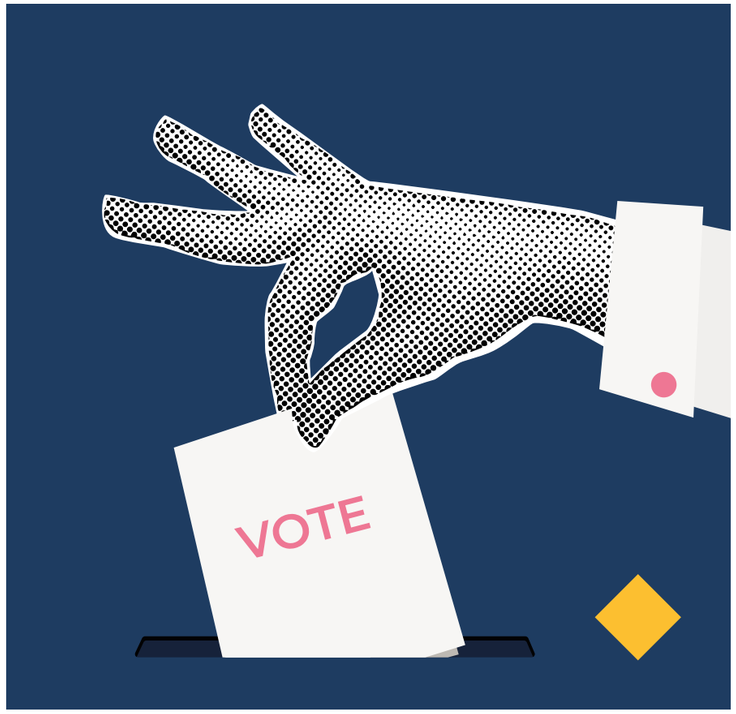

Un temps remodelée par la commission des affaires sociales – avec une proposition portant sur une élection directe des représentants au sein des URPS et un scrutin spécifique pour mesurer l'audience des organisations syndicales – cette proposition initiale a finalement été maintenue et **soumise le 1er juin à l'Assemblée nationale**. La date exacte d'examen en séance publique n'est pas encore fixée au calendrier parlementaire, les modalités définitives du prochain scrutin ne sont donc, à ce stade, pas arrêtées.

À retenir : les prochaines élections URPS devraient avoir lieu à l'automne 2027 et les mandats des assemblées actuelles sont prolongés jusqu'au 31 octobre 2027 afin de permettre l'évolution du cadre électoral.

Pour suivre l'évolution de la réforme, rendez-vous sur :

assemblee-nationale.fr

Élections URPS : ce qui va changer ?

Les élections URPS sont un moment clé pour la représentation des médecins libéraux. Elles permettent de désigner vos élus pour 5 ans et d'orienter les actions de votre URPS au service de toute la profession et des patients.

AUJOURD'HUI :

- Les médecins votent pour une liste de candidats au niveau régional.
- Les élus siègent au sein de leur URPS pour 5 ans.
- Les résultats du scrutin contribuent à mesurer l'audience des organisations syndicales.

DEMAIN.

- **La fin des élections URPS sur liste régionale ?**
- **Un scrutin national sur « étiquette » pour mesurer la représentativité syndicale ?**
- **Les syndicats désignent eux-mêmes les membres élus des URPS dans chaque région ?**

À suivre : la proposition de loi concernant la représentativité au sein des URPS est actuellement à l'Assemblée nationale mais sa date d'examen n'est pas encore fixée.

Comment voter à l'automne 2027 ?

1. Je reçois mes identifiants par courrier quelques jours avant le scrutin.
2. Je me connecte au site officiel de vote.
3. Je m'authentifie avec le code reçu par SMS.
4. Je choisis une liste et je valide mon vote.

Être élu(e) URML, c'est avoir la possibilité :

- De contribuer à l'amélioration de l'exercice médical et à l'organisation des soins au niveau régional.
- D'échanger avec ses confrères et consœurs et d'enrichir sa pratique.
- De participer aux Assemblées générales de l'association et de faire entendre sa voix.
- De représenter l'URML au sein d'instances partenaires (Conseils territoriaux de santé, Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires…).
- D'être référent sur un sujet et d'apporter son expertise thématique.

Pour en savoir plus sur l'URML et ses élus, rendez-vous sur :

urml-cvl.org

Services d'Accès aux Soins : la mobilisation des médecins porte ses fruits !

Depuis juillet 2025, les 6 Services d'Accès aux Soins (SAS) couvrent l'ensemble de notre région. Le SAS Ambulatoire, avec sa régulation par des médecins généralistes complémentaire de la filière SAMU, s'est maintenant imposé comme un maillon essentiel de l'accès aux soins non-programmés.

Grâce à l'engagement des CPTS de chaque département, épaulées par les salariés (OSNP et directeurs), les SAS Ambulatoires des 6 départements de la région ont permis de traiter plus de **150 000 dossiers de régulation en 2025**, avec le soutien de **94 médecins généralistes régulateurs et 705 médecins généralistes effecteurs**.

L'activité du dispositif s'est particulièrement intensifiée en fin d'année 2025, avec des pics atteignant **130 dossiers traités par jour et par département**. Une dynamique qui confirme l'utilité du SAS, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les travaux engagés afin d'anticiper les périodes de forte tension et de préserver, aux côtés des établissements hospitaliers, la capacité de réponse du système de santé. À la fin de l'année 2025, **80 % des plannings de régulation** étaient assurés et **43 % des médecins généralistes libéraux** proposaient des créneaux dédiés aux soins non-programmés. Grâce à cette mobilisation, près de **50 000 consultations supplémentaires** ont été réalisées en médecine générale, venant s'ajouter à l'activité quotidienne des praticiens auprès de leur propre patientèle ou celles de leurs associés.

La dynamique reste bien sûr à poursuivre en 2026. Le déploiement régional des SAS Ambulatoires s'accompagne **du développement de filières spécifiques (dentaire, psychiatrie, gériatrie)**, afin d'apporter des réponses adaptées aux patients et d'optimiser les parcours de soins. Le renforcement de ces filières spécialisées sera donc une priorité, tout comme la formation des opérateurs et médecins régulateurs et l'amélioration continue des outils numériques et organisationnels, en lien avec les acteurs départementaux et territoriaux.

94
médecins régulateurs et 705 effecteurs en région CVL en 2025

+ de 150 000
dossiers de régulation : avec 50 000 consultations supplémentaires réalisées

Rémunération
100 €/heure pour un régulateur et forfait de 1000 €/an + majorations pour un effecteur

« 116 117 » : le numéro dédié aux soins non-programmés. En Centre-Val de Loire, le fonctionnement des SAS Ambulatoires repose encore sur 2 numéros d'appel : le 15 et le 116 117. En collaboration avec chaque département et l'ARS, l'URML souhaite que le 116 117 devienne le seul numéro d'appel pour simplifier l'appropriation du service, notamment par les patients et faciliter le travail des Assistants de Régulation Médicale (ARM).

COMMENT S'IMPLIQUER EN TANT QUE MÉDECIN ?

Si les résultats 2025 sont encourageants, ils mettent aussi en lumière **un défi majeur : la nécessité de renforcer les équipes de médecins régulateurs**. L'URML et les SAS proposent régulièrement des formations gratuites, d'une journée maximum, à la régulation en médecine générale et œuvre à permettre une régulation à distance facile à mettre en œuvre. En devenant régulateur, chaque médecin généraliste peut ainsi **contribuer à améliorer l'accès aux soins dans son département et diminuer les tensions en ville comme à l'hôpital tout en diversifiant son activité !**

Pour en savoir plus sur le SAS, rendez-vous sur :

urml-cvl.org

Équipes de Soins Spécialisés : la télé-expertise au service de chaque médecin !

Depuis 2023, l'URML accompagne le déploiement des Équipes de Soins Spécialisés en région Centre-Val de Loire. Aujourd'hui, 5 ESS apportent leur expertise aux médecins du territoire et participent à une meilleure organisation de l'offre de soins de leur spécialité.

◆ ESS Cardio CVL / Cardiologie

- → **20 spécialistes** > Départements 41 et 45
- → Accès ouvert : aux **médecins uniquement**
- → **Possibilité de solliciter pour** : Troubles du rythme et palpitations / Suspicion de fibrillation atriale / Aide à l'interprétation d'ECG / Orientation diagnostique et conduite à tenir / Toute expertise spécialisée
- → Délai de réponse : **48h**
- → Télé-expertise Omnidoc : **Oui**

◆ ESS Dermatologie CVL

- → **18 spécialistes** > Toute la région
- → Accès ouvert : aux **médecins généralistes uniquement**
- → **Possibilité de solliciter pour** : dermatologie générale (pathologies inflammatoires) et onco-dermatologie (lésions suspectes), formations en dermoscopie en partenariat avec EduPrat (DPC)
- → Délai de réponse : **5h en moyenne**
- → Télé-expertise Omnidoc : **Oui**

◆ ESS Association des Pneumologues du Centre / Pneumologie

- → **47 spécialistes** libéraux et hospitaliers > Toute la région
- → Accès ouvert : aux **médecins uniquement**
- → **Possibilité de solliciter pour** : BPCO / Nodule pulmonaire / Cancer bronchique / Fibrose pulmonaire / Asthme / Toute expertise spécialisée
- → Délai de réponse : **48h**
- → Télé-expertise Omnidoc : **Oui**

◆ ESS Allergologie CVL

- → **16 spécialistes** en allergologies et/ou formés en allergologie > toute la région
- → Accès ouvert : aux **médecins uniquement**
- → **Possibilité de solliciter pour** : Allergies médicamenteuses, alimentaires, cutanées, respiratoires ou au venin d'hyménoptère / Anaphylaxies
- → Trois filières de télé-expertise : adultes > 15 ans, enfants 6-14 ans, enfants < 6 ans
- → Délai de réponse : **72h**
- → Télé-expertise Omnidoc : **Oui**

◆ ESS Gastro-entérologie CVL

- → **14 spécialistes** > Départements 18, 36, 41 et 45
- → Accès ouvert : aux **médecins uniquement**
- → **Possibilité de solliciter pour** : avis spécialisé en gastro-entérologie pour faciliter les consultations semi-urgentes sur le territoire
- → Délai de consultation : **environ 15 jours**
- → Télé-expertise Omnidoc : **Oui**

Vous avez un projet ? L'URML vous propose un accompagnement méthodologique et de terrain et une boîte à outils ! Contactez-nous : ess@urml-cvl.org

Pour en savoir plus sur les ESS, rendez-vous sur :

urml-cvl.org

SAVE THE DATE

RDV privés
Conférences
Ateliers

JOURNÉE DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

21 NOVEMBRE
CHÂTEAU DE JALLANGES (37)

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION & L'EXERCICE MÉDICAL !

Échanger, découvrir, s'informer et être accompagné.
Pour les médecins d'aujourd'hui et de demain !

URML Union Régionale des Médecins Libéraux Centre-Val de Loire

> urml-cvl.org/jml-2026